



## Agir pour une offre de logement adaptée

### FICHE ACTION N°21 Projet Urbain de Cohésion Sociale

**Référence à l'Axe n°4 : Assurer la promotion du territoire et le développement de services à la population.**

**Chef de file : Adn**

## MOTIVATION DE L'ACTION

Contexte de l'action et descriptif général :

Pour la période 2007-2013, les élus de l'ADN ont souhaité définir un projet territorial de cohésion sociale (**P.U.C.S.**) visant l'amélioration de la vie quotidienne des habitants de **toute** l'agglomération. Au-delà de l'aide apportée dans les quartiers d'habitat social en difficulté (**C.U.C.S.**), les élus ont souhaité définir un projet territorial de cohésion sociale pour une agglomération équilibrée, territoire de mixité urbaine et sociale favorisant les échanges entre les habitants, les quartiers, les communes constituant l'agglomération.

Les objectifs principaux de ce projet (**P.U.C.S.**) sont de renforcer :

- L'insertion économique et la formation des populations pour lutter contre les dysfonctionnements qui ressortent de l'analyse diagnostic,
- Renforcer la réussite éducative, action qui prend tout son sens pour lutter contre les faibles résultats des établissements et le taux élevé de redoublement,
- Lutter contre le manque de cohésion sociale entre les territoires de l'agglomération urbain, péri-urbain voire ruraux afin de redonner du sens à l'ensemble des richesses locales qui s'y trouvent mais qu'il faut organiser.

Ce projet, **volet territorial** du contrat de développement territorial (**C.D.T.**) se décline à travers les domaines suivants :

- Emploi et développement économique,
- Réussite éducative,
- Habitat et cadre de vie,
- Prévention de la délinquance,
- Accès à la santé.

Il trouve sa déclinaison opérationnelle au travers de la mise en œuvre d'un programme d'actions dans le cadre d'une convention régionale de cohésion sociale (**C.R.C.S.**).

## Résultats attendus et impacts de l'action :

Les résultats attendus de cette action sont de renforcer :

- L'insertion économique et la formation des populations
- La réussite éducative
- La cohésion sociale entre les territoires de l'agglomération urbain, péri-urbain voire ruraux.

Contribution de l'action à la mise en œuvre de la stratégie de développement local (au regard du projet du territoire) et régional (au regard notamment des priorités d'intervention)

Renforcer la solidarité urbain/périurbain et urbain/rural du périmètre de l'Adn

## Plus-values

Ce dispositif permet d'aller au-delà de l'aide accordée dans les quartiers d'habitat social en difficulté (CUCS) puisqu'il a vocation à s'appliquer sur l'ensemble des populations en difficulté du territoire de l'adn.

## Caractère intercommunal de l'action

« Un territoire, un contrat »

## Caractère durable de l'action

Volet social de la démarche type Agenda 21 local.

## TYPES D' ACTIONS ELIGIBLES et premières déclinaisons opérationnelles possibles (opérations)

1	<b><u>Intitulé de l'action</u></b> : Emploi et développement économique (appels à projets)
2	<b><u>Intitulé de l'action</u></b> : Réussite éducative (appels à projets)
3	<b><u>Intitulé de l'action</u></b> : Habitat et cadre de vie (appels à projets)
4	<b><u>Intitulé de l'action</u></b> : Prévention de la délinquance (appels à projets)

5

**Intitulé de l'action** : Accès santé (appels à projets)**MAITRES D'OUVRAGE POTENTIELS**

Collectivités, associations

**CRITERES SPECIFIQUES ET CONDITIONS PARTICULIERES DE MISE EN OEUVRE**

Critères d'éligibilité	Objectifs quantitatifs
<ul style="list-style-type: none"> <li>• favoriser les échanges entre différents publics (approche inter- culturelle, inter générationnelle,...) et/ou leur mobilité (ex : inter-quartiers, ville, agglomération...),</li> <li>• associer les habitants à l'élaboration de l'action,</li> <li>• organiser la complémentarité entre les acteurs.</li> </ul>	
<b><u>Autres dispositions particulières :</u></b>	

**PREMIERS CADRAGES FINANCIERS**

	Types de crédits (territoriaux/sectoriel)	Taux d'intervention (définition d'une fourchette)	Fléchage sur volet 1 ou volet 2
1,2,3,4,5	CRCS Crédits sectoriels CRB	Pour mémoire : taux 50%	
1,2,3,4,5	CUCS Crédits sectoriels Etat Crédits sectoriels CG58	Crédits ACSE affectés par décision du GIP-DSU aux actions en faveur des habitants des quartiers prioritaires définis dans le CUCS de l'agglomération de Nevers jusqu'au 31.12.2009	

**DISPOSITIFS D'EVALUATION**

Nombre de jeunes touchés par le dispositif.